



Convention



Entre

la Commune & la Bourgeoisie de St-Gingolph

et

le(s) propriétaire(s) soussigné(s) :

Parcelle(s) no	
Nom & Prénom	
Adresse	

Dans le cadre du projet de revitalisation des châtaigneraies de St-Gingolph, la Commune et la Bourgeoisie désirent valoriser leur patrimoine naturel. Afin d'avoir une surface conséquente, elles aimeraient y intégrer les propriétaires de forêts de châtaigniers environnants. Votre parcelle se situant dans le périmètre du projet, vous vous engagez selon le modèle suivant :

- Le propriétaire privé reste propriétaire de la parcelle et s'engage à assurer l'entretien pour une durée minimale de 10 ans.
→ **Pas de libre accès à la récolte des châtaignes.**
- Le propriétaire privé reste propriétaire de la parcelle mais veut se libérer de l'entretien futur.
→ **L'entretien est délégué à la Commune / Bourgeoisie pour une durée minimale de 20 ans et le propriétaire autorise le libre accès à la récolte de châtaignes sur sa parcelle.**
- Le propriétaire souhaite céder la parcelle à la Commune ou à la Bourgeoisie.
→ **La parcelle devient publique et est entretenue par la Commune ou la Bourgeoisie.**

- Ne souhaite pas participer au projet.**

Lieu et date : St-Gingolph, le _____

La Commune de St-Gingolph :

Le(s) propriétaire(s) :

La Bourgeoisie de St-Gingolph :